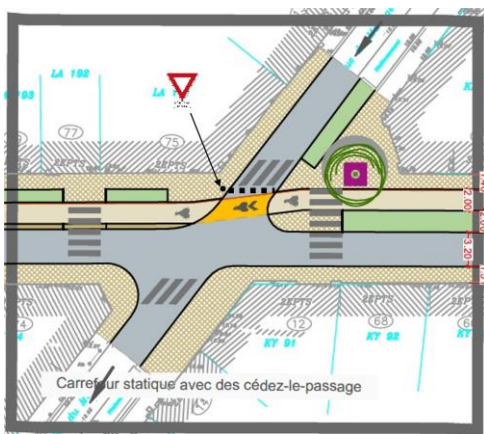


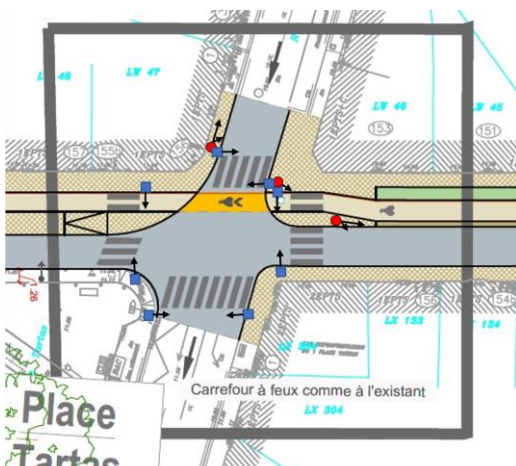
« AMÉNAGEMENT DE LA LIGNE 11 DU RÉSEAU VÉLO EXPRESS ENTRE BORDEAUX ET MÉRIGNAC » : ANNEXE DOSSIER DE CONCERTATION - CARNET D'AMÉNAGEMENT DES CARREFOURS

CE DOCUMENT PRÉSENTE LE DÉTAIL DES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT POUR LES CARREFOURS CONCERNÉS PAR LE PÉRIMÈTRE DU PROJET, RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE SUR LA LIGNE 11 DU ReVE ENTRE BORDEAUX ET MÉRIGNAC (EXTRAITS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT).



Rue du Manège

Le changement de sens de circulation de la rue du Manège permet de réduire la taille du carrefour



Place Tartas

Le carrefour au niveau de la place Tartas, entre la rue Judaique et la rue Lachassaigne, est géré par feux comme à l'existant. Les vélos auront un cycle de feux commun aux voitures. Un feu cycle sera rajouté au niveau de la piste ReVE. Il pourrait être mutualisé avec le feu piéton



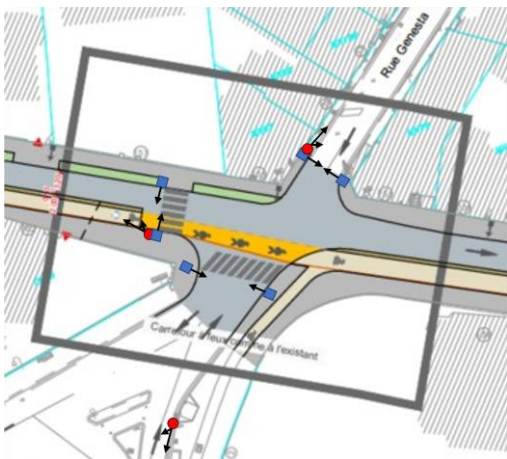
Rue Bizard

Le carrefour au croisement entre la rue Judaïque et la rue Bizard sera géré par feux comme à l'existant. Un feu cycle est présent au niveau du feu tricolore. Les vélos ont un cycle de feux commun aux voitures.



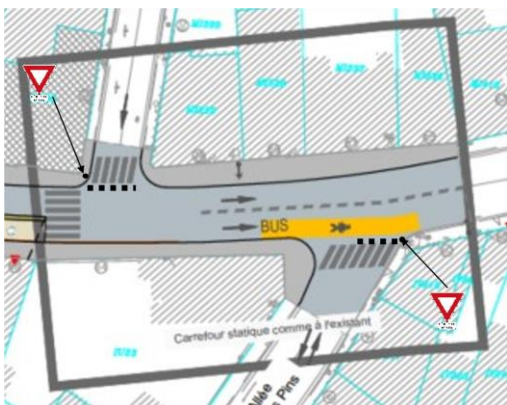
Barrière Judaïque

Le carrefour de la rue Judaïque au niveau des boulevards sera traité dans le projet connexe du réaménagement des Boulevards. Il conserve son fonctionnement existant dans notre projet. Les vélos ont un cycle de feux commun aux voitures.



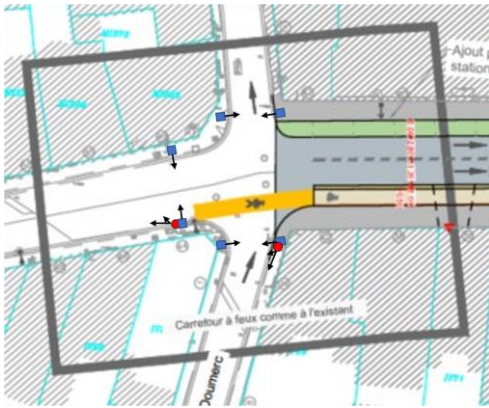
Rue Genesta

Le carrefour au croisement entre l'avenue d'Arès et la rue Genesta sera géré par feux comme à l'existant. Un feu cycle est présent au niveau du feu tricolore. Les vélos ont un cycle de feux commun aux voitures.



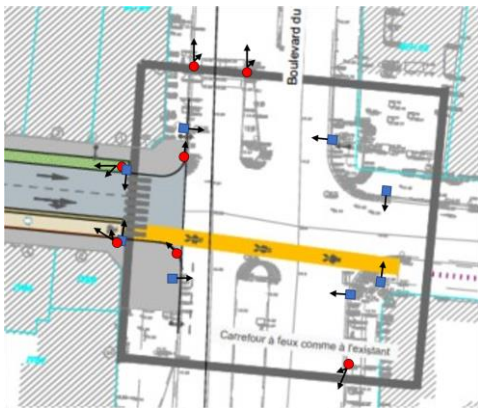
Allée des Pins

Le carrefour avec l'allée des Pins et la rue de Cardoze conservera son fonctionnement statique.



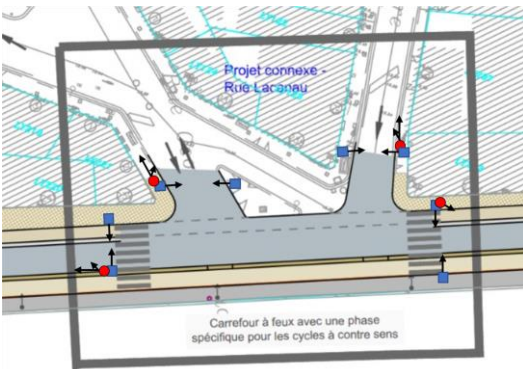
Rue Doumerc

Le carrefour avec l'allée des Pins et la rue de Cardoze conservera un fonctionnement par feux comme à l'existant. Les vélos ont un cycle de feux commun aux voitures.



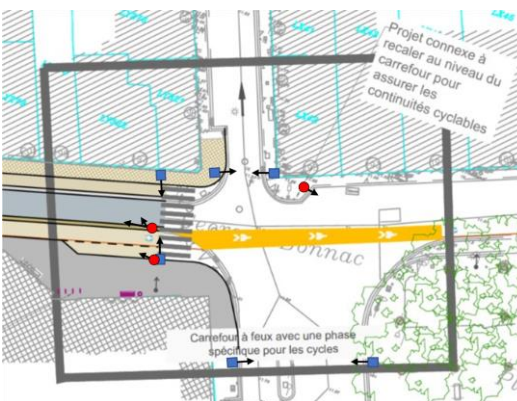
Barrière d'Arès

Le carrefour au niveau des boulevards sera traité dans le projet connexe du réaménagement des Boulevards. Il conserve son fonctionnement existant dans notre projet. Les vélos ont un cycle de feux commun aux voitures. Une voie « tous véhicules » a été retiré sur l'avenue d'Arès et la piste cyclable a été prolongé jusqu'au sas existant pour limiter les conflits vélos/voitures.



Rue de Lacanau

Les vélos sur le ReVE (sens Boulevards > Mériadeck) n'auront pas de feu car ils monteront sur la piste cyclable avant le carrefour. Le contre-sens cyclable sera géré par feux avec un cycle dédié sur demande qui pourra être en même temps que les voitures de la rue Georges Bonnac.



Place du 11 Novembre

Le carrefour au niveau de la place du 11 Novembre fonctionnera par feux. Des feux cycles seront rajoutés et un cycle sera mise en place afin de sécuriser l'ensemble des traversées vélos.